



2013-03-01_Courrier - MANGUIN
JNLB SD SP FC OB

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE DIRECTEUR DU CABINET

Paris, le **25 FEV. 2013**

N/Réf : CI /0706739

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier en date du 17 décembre 2012, vous avez appelé l'attention de Monsieur Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sur la rénovation de la voie professionnelle, en insistant sur les éléments apportés par le rapport « expertise des résultats d'examen du baccalauréat professionnel de la session 2012 », commandé à l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA) suite à la baisse de résultats observés lors de la session 2012.

En premier lieu, je tiens à rappeler mon attachement à la réussite des élèves dans l'enseignement agricole en général et dans la voie professionnelle en particulier. Bien que restant d'un niveau élevé par rapport à l'Education Nationale (82% des candidats ayant obtenu le baccalauréat professionnel), les résultats supposent qu'une attention particulière soit apportée à ceux qui échouent et aux conditions de réussite du plus grand nombre.

En second lieu, concernant les constats que vous évoquez, je souhaite appeler votre attention sur les mesures d'ores et déjà mises en œuvre.

Concernant les élèves qui ont échoué à cette session, la Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche a, dès la rentrée scolaire 2012, adressé aux Directeurs Régionaux de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) une instruction leur demandant un repérage des jeunes sortis sans diplôme, une prise de contact systématique et la recherche d'une solution, interne à l'enseignement agricole ou dans le cadre des plateformes départementales de lutte contre le « décrochage ».

.../...

Monsieur Jean-Marie LEBOITEUX
Secrétaire Général du Syndicat National
de l'Enseignement Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CÉDEX 15

Au titre de l'accompagnement des élèves de baccalauréat professionnel en Brevet de Technicien Supérieur Agricole, le module « projet personnel et professionnel » permet de les aider dans la construction de leur parcours, et constitue de ce fait un facteur de motivation. Enfin, des classes spécifiques peuvent effectivement être ouvertes, si la demande correspond bien à un besoin permettant de regrouper un nombre suffisant d'élèves et à une volonté de leurs familles.

Le rapport de l'IEA identifie des pistes d'amélioration qu'il conviendra d'explorer dès à présent. Cependant, il souligne également le caractère singulier, à plusieurs égards, de la session d'examens 2012, et la nécessité de rester prudent sur l'interprétation des résultats au regard de cette seule session.

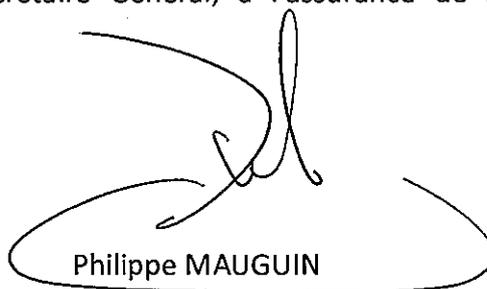
Le rapport met également en évidence que la session 2012, par la mise en place des parcours en trois ans, se traduit par une élévation du niveau de qualification pour un nombre de jeunes plus important que par un parcours en quatre ans. Une part plus importante des élèves entrés en seconde est finalement titulaire d'un baccalauréat.

C'est pourquoi il m'apparaît nécessaire d'enrichir la réflexion par d'autres éléments issus, à court terme, des observations des DRAAF sur la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation et, à moyen terme, de la poursuite de l'expertise de l'IEA sur la session 2013.

Ces éléments permettront de nourrir le dialogue social qui se poursuivra sur ce sujet, et auquel je vous confirme tout mon attachement, dans la perspective de renforcer la voie professionnelle comme filière de réussite et de promotion sociale.

Dans ce sens, Madame Hélène de COMARMOND, Conseillère chargée de l'Enseignement agricole, de la recherche, de l'emploi et des relations sociales, vous a reçu le 19 février 2013 pour évoquer ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Philippe MAUGUIN